N° d'épreuve FFM	690
Moto-Club	de l'Avesnois
N° d'affiliation	0085
Date	1er mai 2025
Lieu	Avesnes sur Helpe
Organisateur technique	Arnaud TRAISNEL
E-mail	motocrossavesnois@gmail.com
Téléphone	0638624196

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

***Les pilotes, mécaniciens & accompagnateurs de pilotes seront dans l'obligation de respecter l'ensemble des règles sportives & techniques relatives à cette compétition.**
***Pilotes & motos seront présentés aux vérifications techniques & administratives.**
***Horaires, voir document joint.**
*** Les pilotes & accompagnateurs seront dans l'obligation de conserver & reprendre leurs déchets ménagers. Il est formellement interdit de laisser des déchets ou autres détritus, sur le circuit & au sein du parking.**
***La circulation en mini moto, mini moto électrique ou scooter dans l'enceinte du circuit est interdite.**
***La vitesse des motos dans le parking est limitée à 6 km/h, soit la vitesse d'un piéton en marche.**
***Durant les périodes de maintenance de la piste (travail du sol et arrosage), la circulation piétonne est interdite.**
***La dégradation ou la destruction de structure, matériel ou tout moyen destiné à l'organisation de la compétition sera considérée comme acte de malveillance. Des poursuites auprès des autorités compétentes seront engagées.**
***Le stationnement dans le parking est limité à 20m2 pour un véhicule solo, 30m2 pour un véhicule avec caravane. Il est interdit de stationner dans les voies de circulation. Chaque participant sera dans l'obligation de respecter les consignes de stationnement transmises par les membres de l'organisation.**
***L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote ou l'accès à un tiers, qu'il estimerait ne pas correspondre à son image ou porterait atteinte à ses intérêts sportifs.**
***L'utilisation d'écrans jetables par les pilotes est interdite.**
***Le lavage des motos sera interdit dans les voies de circulation piétonnes et carrossables.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : **Le 3 mars 2025**	DATE :	DATE : NUMÉRO :